

Séance du 30 avril 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

BILOUET V. Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Revu sa délibération du 12 février 2025 prenant acte de la désignation des 5 représentants de la commune de Bernissart à l'assemblée générale de la SC « Terrienne du Crédit Social du Hainaut » ;

Vu le courrier de la société du 15 janvier 2025 sollicitant la commune pour proposer un représentant au conseil d'administration de ladite société ;

Attendu qu'un seul représentant doit être proposé et qu'il revient donc à la majorité de faire cette proposition ;

Vu les articles L1122-34 §2 à §2/3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la proposition du collège de déposer la candidature de Monsieur Jérémy Henrard ;

Considérant que le nombre de candidatures équivaut au nombre de mandats à pourvoir et que leur répartition est conforme à la clé choisie; que dès lors qu'un tiers des membres présents du Conseil n'a pas demandé de procéder à un vote, il y a lieu de prendre acte de cette désignation, conformément à l'article L1122-34 § 2/1 CDLD ;

PREND ACTE de la proposition en qualité de représentants de la Commune de Bernissart au sein du conseil d'administration de la SC « Société terrienne de crédit social du Hainaut » de Monsieur Jérémy HENRARD.

Article 2 : La présente délibération sera transmise :

- à la directrice générale ;
- à la SC « société terrienne de crédit social du Hainaut » ;
- à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN